

Pass sanitaire

04/11/2021

Le pass sanitaire est obligatoire à Montbéliard dans les lieux suivants.

pass **COVID-19** sanitaire à Montbéliard

Date : Du 04-11-2021 au 09-12-2021 Le 04-11-2021

Le pass sanitaire est obligatoire à Montbéliard dans les lieux suivants,

- Les Musées, la Médiathèque, le Bureau Info Jeunes Montbéliard (cyberespace), le Centre Culturel Simone Veil, le Centre aquatique René Donzé, les équipements sportifs, le CHRS, l'accueil Jeunes du Jules Verne, les salles de spectacles et les salles accueillant des activités de loisirs organisées par la Ville de Montbéliard, les événements culturels, sportifs, ludiques, festifs organisés par la Ville de Montbéliard dans les lieux publics. Il est également obligatoire dans **les espaces restauration du marché de Noël** (place Velotte et square Sponeck).

Est entendu par pass sanitaire :

- un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h
- un certificat de vaccination (7 jours après l'administration de la deuxième dose, la

validité du pass sanitaire est conditionnée au rappel vaccinal le cas échéant)

- un certificat de rétablissement (test positif datant de moins de 6 mois et plus de 11 jours)

Il est applicable pour les majeurs et les mineurs de plus de 12 ans et deux mois.

Le port du masque reste obligatoire, pour les personnes de plus de 11 ans, dans les établissements accueillant du public et lors des rassemblements.

Les gestes barrières restent également en vigueur et ce quel que soit le lieu fréquenté. Ils constituent avec le vaccin la meilleure protection contre le virus de la COVID-19.

Concernant les Lumières de Noël*

- Le port du masque (à partir de 11 ans) est obligatoire dans l'enceinte des Lumières de Noël et les rues adjacentes;
- L'accès aux espaces restauration (place Velotte et square Sponeck) du marché de Noël est soumis à la présentation du pass sanitaire.

*Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes de la part des services de l'Etat.